Le CESE poursuit ses efforts budgétaires avec une nouvelle réforme du système de caisse de retraites des conseillers

PUBLIÉ LE 09/06/2015

Le Bureau du Conseil Économique, Social et Environnemental a validé par 17 voix « pour » et deux « abstentions », les propositions de réforme de la caisse de retraite des membres. L'ensemble des mesures a été présenté par les deux Questeurs lors de l'assemblée plénière du 9 juin 2015. Une première réforme avait permis de reculer l'échéance d'épuisement du fonds de réserve de 2014 à 2022, grâce à l'augmentation des cotisations des membres, à l'alignement de la date de liquidation de la pension du CESE sur la date de liquidation de la pension principale des conseillers, à l'abondement de recettes de valorisation et à l'instauration d'une contribution de sauvegarde sur les pensions servies. Le président et les questeurs ont néanmoins souhaité s'assurer dès à présent de la pérennité du régime au-delà de 2020 sans solliciter un concours supplémentaire de l'Etat.
Télécharger

© - copyright CESE - Novembre 2026